



HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

A la charge du mandant

Prix de vente :

Commission :

De 0 à 90 000 €

13 % du prix de vente

De 90 000 à 150 000 €

10 % du prix de vente

De 150 000 à 200 000 €

9 % du prix de vente

De 200 000 à 260 000 €

8 % du prix de vente

Au delà de 260 000 €

6 % du prix de vente

Dans le cadre d'un mandat de recherche expressément accepté par l'acquéreur, un honoraire de résultat dérogeant au présent barème sera versé à l'agence selon objectifs fixés et réalisés par cette dernière.

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE

A la charge de l'acquéreur

530 € ttc

HONORAIRES DE LOCATION

A la charge du propriétaire et du locataire

Zone très tendue 12 € TTC / m²

Zone tendue 10 € TTC / m²

Zone non tendue 8 € TTC / m²

ETAT DES LIEUX

A la charge du propriétaire et du locataire

3 € TTC / m²

Note délivrée à l'issue de chaque transaction.

Tarifs au 09/05/2017